

# **Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Hochfelden et environs**

**Réunion du comité directeur du 14 octobre 2008**

## **PROCES VERBAL**

L'an deux mil huit, le quatorze octobre, le comité directeur du Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des Eaux Usées de Hochfelden et Environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station d'épuration de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

### Présents :

Messieurs Jean-Marc Ertz et Pierre Heintz (commune de Bosselshausen), Monsieur Thomas Vogler (commune de Bossendorf), Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller), Monsieur Léonard Schmaltz (vice-président du S.I.C.T.E.U.) et Madame Tatiana Nana (commune de Gingsheim), Messieurs Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U.) et Luc Winckel (commune de Hochfelden), Messieurs Charles Dott et Jean-Georges Mehl (commune de Hohfrankenheim), Messieurs Francy Jacob et Eric Benest (commune d'Issenhausen), Monsieur Patrice Dietler et Madame Marie-Claude Roth (commune de Kirrwiller), Messieurs Benoît Jouffroy et Daniel Lengenfelder (commune de Lixhausen), Messieurs Claude Durr et Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Messieurs Bernard Starck et Pascal Rollet (commune de Schaffhouse sur Zorn), Messieurs Marc Klein (vice-président du S.I.C.T.E.U.) et Philippe Obrecht (commune de Schwindratzheim), Messieurs Guy Hornecker et Alfred Schehrer (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Monsieur Jacky Dudt (commune de Zoebersdorf).

### Absents excusés:

Monsieur François Reinhart (commune de Bossendorf)  
Monsieur Jean-Georges Hammann (commune de Zoebersdorf)

Monsieur le Président Georges BECK ouvre la séance à 20 heures 10. Il souhaite aux délégués une réunion fructueuse et remercie Monsieur Ober Gérard, président du S.I.C.T.E.U. de 1995 à 2007, pour sa présence. Monsieur le Président a pris l'initiative d'inviter Monsieur Ober d'une part pour lui permettre de faire connaissance avec les nouveaux délégués et réciproquement, et d'autre part afin qu'il puisse compte tenu de son expérience et de sa connaissance du terrain, faire part au comité de son point de vue sur certains dossiers en cours.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2008

### **Débat**

#### Monsieur Daniel Lengenfelder

Concernant le point n° 3 du paragraphe 2 du procès-verbal, il conviendrait de préciser que le montant de 206 000 € est hors T.V.A. Cette dernière étant un élément constitutif du prix, le défaut de précision équivaut à l'indication du prix T.T.C.

#### Monsieur le Président

La décision ne portait pas sur les marchés publics et les seuils de délégation, mais consistait à m'habiliter à agir en justice. Le fait de ne pas avoir précisé que le montant est h.t. n'a donc pas d'incidence au niveau de la décision.

#### Monsieur Daniel Lengenfelder

Concernant le renouvellement du contrat d'exploitation (page 2 du procès-verbal), Monsieur le Président avait évoqué deux pistes. La première : l'avenant de prorogation au sujet duquel il comptait interroger les

services compétents de la préfecture (réponse qu'il serait intéressant d'évoquer au point divers de la séance de ce jour). Le seconde piste consistant à remettre en consultation.

### Monsieur le Président

Nous n'avons finalement pas consulté la préfecture sachant que pour des montants pareils une prorogation n'était finalement pas possible. Par ailleurs, la consistance du marché à quelque peu changé du fait du renouvellement de matériel au niveau de la station et d'ouvrages associés. Il n'aurait donc pas été pertinent de prolonger un contrat sur la base de données périmées. Notre maître d'œuvre a donc refait un état des lieux avant de lancer la procédure.

### **Décision**

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 28 voix pour

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 17 juin 2008

### **Point n° 2 de l'ordre du jour : approbation du rapport annuel 2007 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.**

Le rapport annuel 2007 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement a été transmis par le S.D.E.A. au Président du S.I.C.T.E.U. le 5 mai 2008. Le rapport de la Lyonnaise des Eaux concernant la station d'épuration a été réceptionné le 6 octobre 2008. Il appartient à présent au comité directeur, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, d'approuver ces rapports. Ces documents seront transmis aux maires des communes membres du S.I.C.T.E.U. pour être soumis aux conseils municipaux avant le 31 décembre 2008. Chaque délégué a été destinataire de ce document qui fait apparaître un prix global moyen de l'assainissement de 1,09 € h.t. par m<sup>3</sup> en 2007 (1 € h.t./m<sup>3</sup> en 2003, 1,02 € h.t. /m<sup>3</sup> en 2004, 1,01 € h.t./m<sup>3</sup> en 2005 et 1,07€ h.t./m<sup>3</sup> en 2006). Le volume soumis à redevance d'assainissement s'établit à 409 759 m<sup>3</sup> en 2007 contre 400 237 m<sup>3</sup> en 2006, 451 572 m<sup>3</sup> en 2005, 535 330 m<sup>3</sup> en 2004 et 485 663 m<sup>3</sup> en 2003. A noter que le nombre d'abonnés passe de 3 149 abonnés en 2006 à 3211 en 2007 soit une augmentation d'un peu plus de 1,9%. Cette progression est plus forte qu'entre les exercices 2005 et 2006 où une augmentation d'un peu plus de 1,7% avait été enregistrée.

En 2007, le S.D.E.A. a procédé à la vidange de 3 644 bouches d'égout, (3 392 en 2006), au rinçage de 8 950 mètres linéaires de canalisations (11 219 en 2006), au nettoyage de 315 regards de visite (352 en 2006) et au débouchage de 16 branchements particuliers (14 en 2006). Le S.D.E.A. a par ailleurs effectué des travaux de réparation et de rehausse de regards. Il a également fait procéder à la pose de 21 branchements neufs (contre 33 en 2006) et a contrôlé 35 installations d'assainissement privées.

Concernant la station d'épuration, les éléments suivants du compte rendu technique consultable au secrétariat du S.I.C.T.E.U., peuvent être relevés :

La quantité de sable évacuée représente 23 tonnes (contre 14,4 t en 2004, 38 t en 2005 et 31 t en 2006) soit 34% de moins qu'en 2006. Les sables égouttés ont été dirigés vers le centre d'enfouissement technique de Hochfelden et la station d'épuration de Haguenau. Le dégrillage a donné lieu à 18 tonnes de déchets contre 4 en 2005 et 11 en 2006).

La production de boue en 2007 a été de 768 t contre 813 t en 2006, 735 t en 2005, 1090 t en 2004 et 1125 t en 2003. Sur les 768 tonnes de boues brutes, 292 tonnes ont été compostées, 267 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation agricole alors que la valorisation agricole avait concerné 405 tonnes en 2006, le solde étant constitué par la variation du stock entre le début et la fin de l'année.

12 bilans complets et une analyse hebdomadaire de DCO et MES sont effectués chaque année. Il en ressort que la station est en surcharge pour le paramètre MES pour près de 60% des analyses effectuées et pour les paramètres DCO et NK (indice de consommation d'azote) pour près de 20% des analyses effectuées. La qualité de l'eau traitée est conforme aux normes de rejet.

Il ressort enfin du bilan annuel effectué par le SATESA que les effluents bruts sont nettement dilués et difficilement biodégradable. Toutefois, l'eau en sortie est de qualité satisfaisante hormis le paramètre MES largement dépassé. Le SATESA propose d'intensifier la gestion de l'étage de déshydratation en étendant par exemple sa plage de fonctionnement.

En 2007 le matériel suivant a été renouvelé :

- 3 agitateurs de la bêche à boues épaissies
- le débitmètre eaux traitées suite au bilan SATESA du 18/04 (dysfonctionnement du calculateur)

A signaler également le début des travaux de remise à niveau des automatismes file eau, de la supervision et de la bilanterie

En 2008 il conviendra d'engager les actions et travaux suivants :

- Finalisation des travaux de remise à niveau des automatismes, de la supervision et de la bilanterie
- Remise à niveau des postes de relèvement de Mutzenhouse et Waltenheim : armoires électriques et pompes
- Fiabilisation du transfert des boues du filtre presse (casses récurrentes)
- Modification de la tuyauterie arrivée Mutzenhouse (bouchages récurrents)
- Finalisation de la mise à jour de l'étude préalable à l'épandage des boues (optimisation des surfaces épandables)

Le coût de l'exploitation s'établit 93 071,54 € h.t. pour le 1<sup>er</sup> semestre et à 94 065,86 € h.t. pour le 2<sup>ème</sup> semestre soit un total de 187 137,40 € h.t.

Il est proposé au Comité directeur d'approuver le rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement incluant les données du compte rendu technique relatif au fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées de Schwindratzheim.

## **Débat**

### Monsieur le Président

J'estime que ce rapport nous arrive un peu tardivement. A l'avenir nous demanderons à nos partenaires de nous fournir les rapports au cours du 1<sup>er</sup> trimestre qui suit l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne les recettes, je pense qu'il faudra en trouver davantage au niveau des redevances étant donné que le conseil général risque de réduire drastiquement ses subventions pour les travaux d'assainissement. Je préfère vous rendre attentifs dès à présent à ce problème qui nous attend.

A propos du rapport, vous avez eu et pu prendre connaissance de tous les éléments chiffrés et détails techniques. Je ne vais donc pas le relire mais simplement souligner les points suivants :

- la diminution des volumes traités provient de la déconnexion de la brasserie Météor qui a créé sa propre station d'épuration.
- Depuis la mise en service de notre nouvelle station nous enregistrons une baisse du tonnage des boues cependant, il y a toujours trop d'eaux claires. Ce problème devra par conséquent être rediscuté.
- En 2009 nous aurons à faire face à des travaux de grosses réparations liés à la dégradation prématurée du matériel du fait notamment aux événements climatiques exceptionnels récents. Il y a en effet un apport anormalement élevé de limon qui entraîne des dysfonctionnements au niveau des pompes notamment. J'ai constaté que le S.D.E.A. mais également nombre de particuliers rejettent des gravats et sables dans les avaloirs. Je suis intervenu auprès du S.D.E.A. pour faire cesser ces pratiques mais il reste un travail de sensibilisation à effectuer auprès des usagers pour espérer pouvoir faire diminuer l'arrivée de sable à la station.

La Lyonnaise a également fourni les éléments concernant la gestion de la station. Nous demanderons cependant à M. Pierre de nous présenter un bilan global au mois de décembre.

Monsieur Daniel Lengenfelder

Pourquoi nos sables sont-ils traités à la station de Haguenau ?

Monsieur le Président

Les sables sont en effet lavés et recyclés à la station de Haguenau qui disposent d'installations techniques pour ce genre de traitement.

Monsieur Daniel Lengenfelder

Concernant le renouvellement du matériel, est-ce l'exploitant qui prend les décisions ?

Monsieur le Président

L'exploitant propose au bureau le matériel qu'il conviendrait de renouveler. A cet effet il présente des arguments techniques et indique par un devis le coût du matériel à renouveler. Le bureau apprécie la pertinence de la demande et prend ensuite la décision de suivre ou non la proposition de la Lyonnaise.

Monsieur Daniel lengenfelder

Je dispose des coûts d'exploitation de 2007. Avons-nous les chiffres de 2006 pour voir dans quel sens évoluent les coûts.

Monsieur le Président.

Les coûts de 2006 ont été indiqués au comité directeur lors de l'approbation du rapport de 2006. Je n'ai pas ces coûts sous la main. Cependant, l'augmentation de 2007 n'est induite que par l'indice de révision prévu par le contrat d'exploitation. Ce que je puis affirmer c'est que le coût de notre contrat est faible et inférieur à celui du contrat précédent tout en incluant le traitement des boues, ce qui n'était pas le cas auparavant. Je pense que nous n'aurons sans doute plus un contrat de ce niveau.

Monsieur Patrice Dietler

L'apport de sables n'a-t-il pas favorisé la détérioration d'éléments de la station ? Ne faudrait-il pas essayer de capter ces sables en amont afin qu'ils n'arrivent pas jusqu'à la station ?

Monsieur le Président

La réflexion est excellente et je suis convaincu que la mise en place d'un pilotage à distance des bassins pourra nous aider à gérer les problèmes des apports de matière en suspension en cas d'orage.

### **Décision**

Le comité directeur

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Président des établissements publics de coopération intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service,

Vu le rapport adressé à l'ensemble des délégués et comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe I du décret susvisé,

après avoir entendu les explications du Président

après en avoir délibéré par 29 voix pour

approuve le rapport annuel 2007 du Président sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

**Point n° 3 de l'ordre du jour : extension et renforcement d'une conduite d'assainissement rue des Tilleuls à Waltenheim sur Zorn**

La commune de Waltenheim sur Zorn a décidé d'effectuer en concertation avec le conseil général du Bas-Rhin, des travaux de voirie rue des Tilleuls.

Préalablement à ces travaux qui se dérouleront au courant de l'automne, il y aurait lieu de renforcer le collecteur d'assainissement, sur une longueur d'environ 23 mètres, en posant un tuyau de diamètre 500 entre deux regards existants en remplacement d'un tuyau de diamètre 300 à déposer.

Ce projet fait suite à une réunion qui a eu lieu sur place en présence des élus de la commune de Waltenheim sur Zorn, d'un représentant du conseil général, du S.I.C.T.E.U. et de la société B.E.R.E.S.T.

Compte tenu de la programmation de travaux de voirie, le S.I.C.T.E.U. pourra faire l'économie du coût de pose d'un revêtement provisoire. La pose de ce tuyau permettra par ailleurs de sortir de l'emprise des travaux de voirie.

Il est précisé que la maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée en interne par le vice-président Monsieur Léonard Schmalz.

Une consultation d'entreprises a été effectuée en date du 23 septembre, la date limite de dépôt des offres étant fixée au 10 octobre 2008.

Les offres présentées sont les suivantes :

Entreprise	Date réception	Montant
S.E. Wicker Schaffhouse sur Zorn	8/10/2008	10 605 € h.t.
Roessel Bischheim	8/10/2008	13 023 € h.t.
Jean Lefèbvre Schweighouse/Moder	9/10/2008	9 027 € h.t.
Trabet Haguenau	9/10/2008	13 364,10 € h.t.

Une offre a été réceptionnée hors délai. Il s'agit de celle de l'entreprise GCM de Bouxwiller. Cette offre d'un montant de 9 987,50 € h.t. ne peut donc être prise en compte.

**Débat**

Monsieur le Président

Dans l'immédiat nous vous proposons d'autoriser la réalisation de cette surverse mais il conviendra aussi dans un deuxième temps d'étudier la pertinence de créer un déversoir supplémentaire. Nous en reparlerons plus tard.

**Décision**

Le comité directeur

Vu les offres enregistrées,

après avoir entendu les explications du Président quant au dépouillement des offres,

après en avoir délibéré par 29 voix pour

Valide l'offre d'un montant de 9 027 € h.t. présentée par l'entreprise Jean Lefèbre Alsace de Schweighouse sur Moder.

décide d'attribuer les travaux d'extension et de renforcement du réseau d'assainissement rue des Tilleuls à Waltenheim sur Zorn à l'entreprise Jean Lefèbre de Schweighouse sur Moder.

Charge le Président de l'ensemble des formalités.

**Point n° 4 de l'ordre du jour : étude diagnostique et levé topographique des regards d'assainissement des réseaux communaux et intercommunaux et des ouvrages associés**

Par délibération en date du 18 décembre 2007 le comité directeur a, à l'issue d'une enquête auprès des communes, effectué une validation de principe des projets communaux de travaux de voirie. Le S.I.C.T.E.U. sera amené à tenir compte de ces projets dans le cadre de l'élaboration de son nouveau programme pluriannuel qui pourra être mis en œuvre après approbation en comité directeur et validation par nos partenaires financiers.

Préalablement à la mise en place d'un nouveau programme pluriannuel il y a lieu de disposer d'une connaissance approfondie des réseaux afin d'être en mesure de fixer de façon pertinente les besoins. A cet effet, il convient d'effectuer une étude diagnostique des réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux et des ouvrages associés. Cette étude permettra :

- d'évaluer l'état actuel des collecteurs (61 km de réseaux communaux et 31 km de réseaux intercommunaux et des ouvrages associés dont notamment 40 déversoirs d'orage et 17 bassins).
- caractériser le fonctionnement des réseaux et des ouvrages par temps secs et par temps de pluie en étudiant les insuffisances des réseaux lors des fortes pluies et les flux de pollution envoyés dans le milieu naturel,
- d'analyser l'efficacité des travaux déjà réalisés depuis la précédente étude diagnostique de 1994 en relevant les gains sur les taux de collecte et en matière d'élimination d'eaux claires parasites,
- d'effectuer une étude technico-économique sur la faisabilité d'une instrumentation des bassins d'orage avec report sur un poste de supervision situé à la station d'épuration.

En résumé, la nouvelle étude diagnostique permettra au S.I.C.T.E.U. de disposer d'une connaissance détaillée du système d'assainissement en place, d'identifier les actions à entreprendre pour progresser dans la conservation de la pollution dans les réseaux par temps sec, faciliter l'évacuation des eaux par temps de pluie pour éviter les inondations et améliorer la protection du milieu naturel.

Le Président a été amené à exposer la démarche envisagée à nos partenaires financiers au cours d'une réunion qui s'est déroulée en mairie de Hochfelden le 3 juin 2008. A cette occasion nos partenaires financiers ont souligné la pertinence d'une telle démarche et se sont engagés à faire part au Président des aides financières susceptibles d'être allouées.

Par courrier en date du 9 juillet 2008, l'Agence a, après concertation avec le conseil général, d'une part confirmé son adhésion à ce projet d'étude diagnostic qui pourra bénéficier des aides de l'agence à hauteur de 70%, et d'autre part autorisé le S.I.C.T.E.U. à engager cette étude dès à présent ainsi que toutes les dépenses s'y rapportant (frais de consultation, AMO, maîtrise d'œuvre, investigations sur le terrain, mesures etc...).

Pour mener cette étude il convient de disposer d'éléments techniques concernant les réseaux dont notamment d'un levé altimétrique et planimétrique exhaustif de tous les regards des réseaux communaux et intercommunaux et de tous les ouvrages associés. De même, il serait judicieux de mettre à profit les opérations de levé altimétrique pour effectuer par la même occasion le relevé des bordures de trottoirs de part et d'autre de la chaussée, des caniveaux ou avaloirs, ces informations pouvant accessoirement présenter un intérêt pour les communes dans le cadre de la gestion de la voirie. Toutes les informations issues du levé topographique seront reportées sur un plan dont chaque commune sera destinataire à la fois sur support papier et sur support informatique.

Une consultation auprès de cabinets de géomètres a été effectuée à cet effet le 4 août 2008 la date limite de réception des offres ayant été fixée au 29 août 2008.

Le résultat de la consultation de présente comme suit :

Géomètres	Prix au regard (€ h.t)	Coût estimé pour 2500 regards (HT)	Nombre de personnes allouées au projet	Délais (mois)	Méthodologie et matériel (pertinence et qualité rendu)
Kloczko (Tucquegnieux 54)	22	55 000 €	2 équipes TN, 1 équipe FE, 2 tech DAO	6	++++
Carbiener (Strasbourg)	19.6	49 000 €	2 équipe TN, 1 équipe FE, 1 tech DAO	5.2	++
Klopfenstein (Brumath)	24	60 000 €	3 équipes TN +FE, 2 Tech DAO	3	+++
Graff – kiehl (Strasbourg)	21.5	53 750 €	2 équipes TN, 1 équipe FE, 2 tech DAO	4	++
Lambert (Sarre-Union)	26	65 000 €	1 équipe TN + FE, Teh DAO (peu détaillée)	6	+

Deux cabinets, en l'occurrence Guelle et Fuchs de Forbach et Peltier-Hagenmuller de Haguenau n'ont pas souhaité présenter d'offres.

Après analyse des offres, 2 cabinets restaient en lice. D'une part le cabinet Kloczko qui a pris soin pour affiner sa proposition d'effectuer une visite du terrain avant la remise de l'offre et le cabinet Carbiener qui a présenté l'offre la plus avantageuse en terme de prix. Ces cabinets présentent tous deux les garanties de compétence pour réaliser une prestation de qualité dans les délais impartis.

Dans le cadre d'une discussion avec ces deux cabinets il a été convenu de rajouter un relevé des bordures des trottoirs, des avaloirs, des murs des façades et des réseaux VRD afin de connaître leur positionnement par rapport au réseau d'assainissement.

En définitive les offres se présentent comme suit :

	Kloczko	Carbiener
Base	55 000 € h.t.	49 000 € h.t.
Bordures et avaloirs	3 850 € h.t.	22 400 € h.t.
Murs et façades		9 600 € h.t.
Murs façades et VRD	17 000 € h.t.	12 800 € h.t.
Remise	- 2 000 € h.t.	
Total	73 850 € h.t.	93 800 € h.t.

Il appartient au comité directeur de retenir le prestataire pour effectuer le levé topographique

### **Débat**

#### Monsieur le Président

En cours de discussion avec les candidats, l'idée est venue de ne pas limiter le relevé au réseau d'assainissement mais de développer autre chose c'est-à-dire un document beaucoup plus élaboré qui pourrait non seulement servir au S.I.C.T.E.U. mais également aux communes. Je pense qu'il conviendrait de profiter de la nécessité de réaliser ce diagnostic des réseaux pour constituer une véritable banque de données. Ce document bien entendu n'a pas vocation a resté figé mais devra être mis à jour régulièrement afin qu'il garde toute son utilité.

Nous avons demandé aux deux cabinets les mieux classés de nous établir une proposition en ce sens mais la différence de prix est énorme. Je souhaite éclaircir ce point et propose par conséquent qu'on ne délibère pas ce soir mais que vous m'habilitiez à négocier avec ces candidats.

#### Monsieur Daniel Lengenfelder

L'offre finale a été considérablement remaniée. Je m'étonne que les autres candidats n'aient pas été sollicités. J'ai noté votre intention de « faire vivre » ce document il faudrait donc au préalable établir une charte graphique informatique.

Monsieur le Président

Il est évident que nous veillerons à ce que toutes les communes puissent exploiter et lire le document. Concernant la consultation, je souhaite voir d'où provient la différence de prix mais je pense qu'il conviendra de toutes façons de relancer une nouvelle procédure.

### **Décision**

Le comité directeur

Vu le courrier en date du 9 juillet 2008 par lequel l'Agence de l'Eau Rhin Meuse autorise le S.I.C.T.E.U. à engager une étude diagnostique et toutes les dépenses s'y référant avant la décision d'attribution d'aide financière,

considérant qu'il y a lieu de reprendre l'analyse des dossiers pour comparer la qualité du rendu des prestations fournies par chaque géomètre, compte tenu notamment de l'écart important constaté au niveau des prix,

Considérant par ailleurs que les plans fournis par les géomètres à l'issue du diagnostic constitueront un outil de travail pour le S.I.C.T.E.U. et les entreprises, et que de ce fait la qualité graphique des plans réalisés doit être considérée comme étant un élément essentiel de la prestation et que par conséquent il y a lieu de demander des exemplaires de documents graphiques aux divers géomètres,

après avoir entendu les explications du Président,

après en avoir délibéré par 29 voix pour

Décide dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel de réaliser une étude diagnostique en vue de disposer d'une connaissance détaillée du système d'assainissement en place, d'identifier les actions à entreprendre pour progresser dans la conservation de la pollution dans les réseaux par temps sec, faciliter l'évacuation des eaux par temps de pluie pour éviter les inondations et améliorer la protection du milieu naturel.

sursoie à toute décision en matière de choix d'un prestataire pour les levés topographiques et charge le Président de négocier avec les divers cabinets ayant présenté une offre.

### **Point n° 5 de l'ordre du jour : mise en place d'un nouveau plan d'épandage – validation du dossier de déclaration**

Les boues produites par la station d'épuration de Schwindratzheim sont valorisées en agriculture sous un plan d'épandage datant de 2001, soit directement soit par compostage.

Toutefois, le contexte agricole, suite notamment à l'augmentation du coût des engrais a changé, de même que l'intérêt agronomique des boues suite à la mise en service en 2005, de la nouvelle station d'épuration. Par ailleurs, la nouvelle politique agricole commune soumet le versement d'aides à certaines conditions, dont celle d'utiliser sur le plan agricole des sous-produits résiduels, boues ou composts de boues. Il s'avère de ce fait nécessaire, de mettre à jour le plan d'épandage en réalisant un nouveau dossier déclaratif qui sera transmis à la D.D.A.F. A cet effet, et sur demande du Président, la Lyonnaise des Eaux a mandaté la société Terralys située à Bennwihr qui a communiqué son projet de plan d'épandage au S.I.C.T.E.U. en date du 16 septembre 2008.



Ce dossier comprend une étude qui :

- valide l'innocuité et l'intérêt agronomique des boues,
- détermine les contraintes relatives au recyclage agricole des boues,
- définit le parcellaire agricole pressenti pour épandage,
- définit les modalités de mise en œuvre de la surveillance des épandages,
- indique les filières alternatives au recyclage agricole en cas d'impossibilité temporaire ou permanente de mise en œuvre de la filière agricole.

Il est rappelé que les boues décantées extraites en fond de clarificateur sont épaissies au moyen d'une table d'égouttage avant d'être déshydratées sur un filtre-pressé équipé de 100 plateaux. Afin d'éviter les odeurs gênantes, la station est gérée de façon à obtenir des boues stabilisées qui ne repartent pas en fermentation pendant le stockage (aération prolongée, chaulage et couverture du stockage).

Actuellement la station produit environ 255 tonnes de matière sèche par an soit environ 1 100 tonnes de boues dont 330 partent en compostage et 670 sont valorisées en agriculture.

#### Qualité des boues de la station de Schwindratzheim

##### a) innocuité

Il ressort de l'étude que les teneurs en éléments traces métalliques (cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb et zinc) des boues de la station sont largement inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation, de même que les moyennes des teneurs en composés organiques traces (polychlorobiphényl utilisé comme isolant sur des condensateurs ou transformateurs et les hydrocarbures).

Les boues de la station d'épuration du S.I.C.T.E.U. présentent donc une innocuité par rapport à ces éléments traces métalliques et composés traces organiques. De plus les teneurs observées pour ces éléments sont relativement stables.

##### b) valeur agronomique

L'azote contenu dans les boues est suffisant pour que les agriculteurs prennent en compte les apports de boues dans les opérations de fertilisation. Par ailleurs, les teneurs en phosphore sont intéressantes et contribueront par une action directe à l'alimentation optimum des cultures et permettront de relever ou d'entretenir le niveau des réserves du sol. Le calcium est également très bien représenté et pourra participer à la reconstitution des réserves du sol.

Il est à noter que seule une infime partie des micro-organismes présents peut être pathogène. En effet, les boues d'épuration ne constituent pas un milieu favorable à la survie des micro-organismes pathogènes. Certaines précautions doivent cependant être prises à savoir :

- précautions d'hygiène (gants, vaccination)
- respect des distances minimales, des dates d'épandage et exclusion systématique des périmètres de protection de captage.

#### Contraintes relatives au recyclage agricole des boues

A la vue des caractéristiques analytiques des boues et des sols du secteur d'épandage, la dose d'apport de boues préconisée est de 6,8 tonnes de matières sèches/ha soit 17 tonnes de boues brutes/ha en moyenne. Cette dose sera bien entendu variable en fonction des résultats des analyses de boues et des cultures réceptrices de boues.

A la dose de 5,2 tonnes de matière sèche par hectare, les besoins annuels en surface agricole pour le recyclage des 255 tonnes de matière sèche de boues sont de 49 hectares. Avec une période de retour de 2 ans sur une même parcelle, la surface nécessaire pour l'épandage agricole des boues de la station d'épuration de Schwindratzheim est de 98 hectares. En tenant compte d'un coefficient de sécurité de 30%, la surface totale nécessaire s'élève à 130 hectares épandables.

#### Parcellaire agricole pressenti pour épandage

Les sols les plus appropriés à la valorisation des boues sont ceux qui présentent une perméabilité moyenne, une bonne activité microbienne car elle assure la minéralisation, de fortes possibilités de stockage de l'eau

retenant les éléments solubles et une forte productivité de la culture puisque l'épuration finale est assurée par la consommation des plantes et la récolte qui en découle.

Suite à des prélèvements à la tarière effectués sur chaque parcelle mise à disposition on constate la présence de 3 types de sol à savoir :

- sols bruns calcaires sur limons-argileux
- sols alluviaux sur sables
- sols bruns faiblement lessivés sur limons

Une aptitude à l'épandage a été attribuée aux parcelles à partir de 3 critères :

- critères de sols (résultats des sondages)
- position géomorphologique (pente)
- proximité de zones sensibles (habitations, cours d'eau, plans d'eau).

Chaque parcelle a été affectée d'une ou de plusieurs notes d'aptitude allant de :

- 0 (sols à proximité de zones sensibles)
- 1a (sols filtrants peu profonds, sableux ou callouteux)
- 1b (sols à tendance hydromorphe)
- 2 sols profonds suffisamment filtrants aptes à l'épandage

Le sol de chacune des parcelles destinées à l'épandage s'est vu attribuer une note d'aptitude 2.

8 exploitations sont à ce jour prêtes à inscrire des parcelles dans le plan d'épandage. Il s'agit des exploitations suivantes :

M. Gass Louis et Rollet Pascal (Schaffhouse sur Zorn), M. Gross Jean-Georges et Urban Charles (Schwindratzheim), M. Hatt Jean-Michel (Hohfrankenheim), M. Kraenner (Lixhausen), M. Meyer Jean-Marie et M. Reichhart Antoine (Gingsheim). Ces exploitations pratiquent la polyculture. Seul M. Urban possède un élevage.

La surface totale mise à disposition est de 245,48 hectares. Après exclusion des surfaces inaptes à l'épandage pour des raisons de proximité des cours d'eau, d'habitations ou de non-conformité analytique, la surface épandable est de 215,04 hectares dont 20,03 hectares devant faire l'objet d'une dérogation nickel.

Il est rappelé que la surface nécessaire à intégrer pour pouvoir valoriser l'ensemble de la production de boues de la station d'épuration de Schwindratzheim est de 130 hectares. La surface épandable de 195,01 hectares (hors dérogation) mise à disposition par les agriculteurs est donc suffisante.

#### Mise en œuvre de la surveillance des épandages

Les boues sont chargées sur le site de la station directement dans l'épandeur. L'enfouissement est réalisé dans les 48 heures suivant l'épandage par l'agriculteur. Le retour sur un même emplacement ne sera pas réalisé avant un délai de 2 ans. Un suivi agronomique des épandages sera assuré par la mise à disposition des agriculteurs des interprétations agronomiques des analyses de boues. Ce suivi agronomique comportera également des analyses de sols à raison d'une analyse agronomique de sol par 20 ha épandus.

Lors de la réalisation du plan d'épandage, les distances de sécurité suivantes seront prises en compte :

100 mètres par rapport aux habitations

35 mètres par rapport aux cours d'eau

200 mètres par rapport aux cours d'eau si la pente est supérieure à 7%

Par ailleurs, l'épandage sera interdit sur sol pris en masse par le gel, inondé, détrempé ou enneigé.

Tableau récapitulatif des périodes d'interdiction d'épandage

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Périodes d'épandages interdites												



**Point n° 6 de l'ordre du jour : déconcentration des boues du clarificateur : mise en place d'une déshydratation mobile**

Suite aux événements climatiques exceptionnels survenus dans la nuit du 29 au 30 mai dernier, l'exploitant de la station d'épuration a constaté un arrivage anormalement élevé de sédiments estimé à 57 tonnes de matière sèche.

La compacité de ces sédiments a empêché le fonctionnement du dispositif de recirculation des boues du clarificateur vers le bassin d'aération. Cette situation pourrait conduire, notamment à des dépassements des normes de rejet en terme de matière en suspension, des colmatages des diffuseurs d'air empêchant le traitement biologique des effluents, voire à la dégradation du racleur de fond du clarificateur. A noter également que le dépassement des normes en terme de matière en suspension entraînerait une réduction de la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau.

La Lyonnaise des Eaux a immédiatement pris des mesures visant à rétablir un fonctionnement normal de l'installation en accélérant le rythme d'extraction des boues par la mise en place de deux équipes en horaires décalés du 16 juin au 31 juillet. Par ailleurs, il a été constaté que les opérations de curage des réseaux communaux entrepris après l'orage généraient des afflux massifs de matière en suspension (M.E.S.). Les concentrations constatées à la station étant en effet 5 fois supérieures à la moyenne.

De ce fait, le Président a demandé dès le 13 juin 2008 à l'exploitant des réseaux de ne plus rejeter dans le réseau d'assainissement les eaux aspirées lors des curages et de mettre en œuvre des moyens de surveillance exceptionnelle à savoir :

- prélèvements et analyses des effluents présents au sein du réseau,
- mise en place d'un système d'alerte en cas de connaissance d'un incident susceptible de perturber le fonctionnement de la station,
- transmission des résultats de ces analyses au S.I.C.T.E.U. et au service d'urgence de la L.D.E. (24H/24) au 0810 895 895 et communication de tout incident susceptible d'affecter le fonctionnement de la station.

Malgré ces efforts, force est de constater que la station reste à ce jour fortement exposée au risque de dépassement en M.E.S. En effet, les mesures réalisées le 7 juillet dans le cadre de l'auto-surveillance indique un niveau de 29mg/l de M.E.S. à mettre en relation avec une valeur limite de 30 mg/l. Il est précisé que les dimensions des ouvrages de déshydratation de la station ne permettent pas un retour à une situation normale dans des délais raisonnables.

Aussi, dans le but de limiter le risque de dépassement en M.E.S. et de prévenir les risques de détérioration des diffuseurs d'air et du racleur de fond, il est proposé de recourir à une opération ponctuelle de déshydratation mobile permettant à la station de retrouver un fonctionnement acceptable.

Cette opération consiste à mettre en place un filtre presse mobile permettant d'extraire près de 40 tonnes de matières sèches soit près de 140 tonnes de boues déshydratées à 30% de siccité. Cette opération s'étalerait sur une période de près de 3 semaines. Etant donné le caractère minéral de ces boues, l'intégralité de celles-ci pourrait être épandues.

Le coût de cette opération est estimé à 37 915 € h.t. soit 35 600 € h.t. pour ce qui concerne les opérations d'extraction et de déshydratation et 2 315 € h.t. pour l'épandage, transport inclus.

Compte tenu des risques encourus en terme de fonctionnement de la station si la situation actuelle devait perdurer, il est proposé au comité directeur de valider la proposition de la Lyonnaise des Eaux portant sur la mise en œuvre d'une déshydratation mobile.

Il est précisé que les crédits inscrits à l'article 658 « charges diverses de gestion courante » sont suffisants pour faire face à cette dépense exceptionnelle. En effet, lors de l'adoption du budget, des crédits d'un montant de 50 000 € avaient été provisionnés pour faire face à d'éventuelles difficultés en matière de gestion des boues.

## Décision

Le comité directeur

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre toute mesure visant à prévenir une détérioration des installations de la station d'épuration (diffuseurs d'air et râcleur),

après avoir entendu les explications du Président,

après en avoir délibéré par 29 voix pour

Valide la proposition de mise en place d'une opération ponctuelle de déshydratation mobile,

Valide l'offre d'un montant de 37 915 € h.t. présentée par la Lyonnaise des Eaux

Charge le Président de l'ensemble des formalités.

### **Point n° 7 de l'ordre du jour : mise en place d'un réseau d'assainissement séparatif chemin de la Forêt à Hochfelden**

Le Chemin de la Forêt est parallèle au canal de la Marne au Rhin. Cette rue n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif les immeubles étant assainis au moyen de dispositifs autonomes. Les eaux épurées en provenance des fosses sont déversées lorsque c'est techniquement possible, dans un fossé appartenant à Voies Navigables de France (V.N.F.) qui longe la piste cyclable. Il est précisé que Voies Navigables de France accepte pour l'instant le déversement de ces eaux dans son fossé mais ne souhaiterait pas que cette situation se pérennise. Dans les faits on constate que ce mode d'évacuation des eaux génère des odeurs. Les eaux épurées des constructions nouvelles situées au sud du chemin de la Forêt ne peuvent cependant être raccordées au fossé. En effet, ces constructeurs n'obtiennent pas les accords nécessaires (servitude de passage) pour poser le tuyau d'évacuation des eaux épurées de leur fosse jusqu'au fossé. Même si dans certains cas des solutions ponctuelles ont pu être apportées, les problèmes de fond, à savoir l'absence de garantie quant à la pérennité des autorisations de rejets accordées par V.N.F. et l'impossibilité de raccorder les immeubles côté sud du chemin de la Forêt, n'en demeurent pas moins.

Or ces modalités de rejets constituent la seule alternative technique possible. En effet, à l'occasion de récentes études de sols effectuées par des particuliers, il s'avère que le sol est totalement inapte aux infiltrations. Il n'est donc pas possible de créer des dispositifs autonomes prévoyant l'infiltration des eaux épurées par voie d'épandage et, compte tenu de la nature du sol, la D.D.A.S.S. n'octroie pas de dérogation autorisant la création de puits d'infiltration.

Côté quai du Canal existe un collecteur d'eaux pluviales. Sur ce tuyau sont cependant également raccordées l'une ou l'autre construction y déversant des eaux usées. Ce tuyau n'est toutefois pas raccordé sur la conduite intercommunale de diamètre 300 mais se déverse dans le fossé à hauteur de l'entreprise Fehr. Une telle situation n'est pas conforme sur le plan sanitaire ni à la loi sur l'eau.

A l'occasion du projet de création début 2009 d'un giratoire par le Conseil général au carrefour quai du Canal/chemin de la Forêt/RD 25 route de Schaffhouse, la question de l'opportunité de créer un réseau d'assainissement dans ce secteur s'est posée.

A cet effet, et comme annoncé en comité directeur du 17 juin 2008, la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un réseau d'assainissement chemin de la Forêt et Quai du Canal à été confiée à la société N21 d'Ingwiller. Cette société a rendu son étude le 3 octobre 2008 assortie d'un programme de travaux.

Le projet détaillé, compte tenu des contraintes techniques notamment du niveau du fil d'eau, se présente comme suit :

- mise en place d'un réseau gravitaire « eaux usées » de diamètre 400 depuis le réseau intercommunal Quai du Canal jusqu'à l'extrémité du chemin de la Forêt soit une longueur de 1 200

mètres. Pour permettre de raccorder le maximum de riverains, il faudra appliquer une pente minimale fixée à 5 mm/ml. L'étude de faisabilité a conclu que sous ces conditions, 65% des immeubles (sous-sol) situés chemin de la Forêt étaient raccordables en gravitaire, 20% sous couvert d'une étude plus fine dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre. 15% des immeubles devront faire l'objet d'un pompage s'ils ont des équipements sanitaires en sous-sol étant précisé que les rez-de-chaussée de ces immeubles sont dans tous les cas raccordables.

- Utilisation du collecteur existant quai du Canal comme réseau « eaux pluviales ». Ce réseau sera exclusivement dédié au « pluvial ». Les modalités de déversement dans le fossé devront faire l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau.
- Fonçage permettant la pose d'un collecteur sous la RD 25 (route de Schaffhouse). Il s'agit de la réponse techniquement la mieux adaptée eu égard aux contraintes de trafic sur la RD 25 et par rapport aux contraintes liées à la forte profondeur du réseau au droit du giratoire (entre 4 et 6,50 mètres).
- Mise en place d'une conduite « eaux pluviales » chemin de la Forêt. Les eaux de pluie seraient rejetées dans le fossé VNF moyennant l'inscription d'une servitude de passage sur une parcelle privée. Le propriétaire de ce terrain a déjà donné son accord de principe à ce sujet à la commune de Hochfelden. Ce réseau permettra de raccorder 77% des immeubles en gravitaire, 13% sous couvert d'études plus fines dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre et 10% par pompage. Cet aspect du projet devra également faire l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau et nécessitera très probablement la mise en place d'un dispositif de rétention.

Le montant total des travaux est estimé à 1 120 000 € h.t.

En date du 23 septembre 2008, des courriers ont été adressés à l'Agence de l'eau et au Conseil général pour solliciter l'autorisation de démarrer ce projet par anticipation sur le futur programme pluriannuel. Le Conseil général a fait savoir au Président que suite à l'étude de faisabilité il conviendrait à présent de réaliser un avant-projet puis d'organiser une réunion en concertation avec l'Agence de l'eau en vue de définir les montants subventionnables. Le dossier avant-projet devra également être transmis début janvier à l'Agence de l'eau pour présentation en commission d'attribution des aides de l'Agence.

Il est proposé au comité directeur de valider l'étude de faisabilité et de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un prestataire en vue de l'élaboration d'un avant-projet puis de l'exécution complète de la mission (APD, ACT, PRO, VISA, EXE, DET, AOR et OPC) en cas d'obtention des financements. L'objectif étant, compte tenu du démarrage imminent des travaux au niveau de giratoire, de réaliser les travaux d'assainissement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 si les financements sont obtenus.

### **Débat**

Monsieur Daniel Lengenfelder

Je propose qu'on rajoute la mission EXE à la maîtrise d'œuvre.

### **Décision**

Le comité directeur  
après avoir entendu les explications du Président,  
après en avoir délibéré par 29 voix pour

- Valide l'étude de faisabilité et d'opportunité concernant la mise en place d'un réseau d'assainissement de type séparatif quai du Canal et chemin de la Forêt à Hochfelden,
- Décide de lancer une consultation en vue de l'attribution d'une mission complète de maîtrise d'œuvre à un prestataire,
- Décide de réaliser l'opération en cas d'obtention des financements et, le cas échéant, à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2009.

- Charge le Président de l'ensemble des formalités et notamment de transmettre l'avant-projet au Conseil général et à l'Agence de l'Eau

**Point n° 8 de l'ordre du jour : route de Bouxwiller à Hochfelden – amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement**

Par délibération en date du 18 décembre 2007, le comité directeur a validé les projets communaux (travaux de voirie) définis par les communes membres. A cet effet, la commune de Hochfelden avait demandé la prise en compte de la route de Bouxwiller, route départementale (RD 7) qui traverse l'agglomération dans le sens nord/sud. Il s'agit d'un axe particulièrement fréquenté puisqu'il permet de rejoindre à hauteur de Schwindratzheim l'échangeur de l'autoroute Paris/Strasbourg. Cet axe routier présente une déclivité favorisant des vitesses de circulation excessive dont se plaignent de nombreux riverains. Ce secteur a fait l'objet d'une forte urbanisation ces dernières années (création d'une cinquantaine de logements) incitant l'ancienne municipalité de Hochfelden, en concertation avec le Conseil général du Bas-Rhin, à solliciter un maître d'œuvre en vue de la réalisation d'importants travaux de mise en sécurité. La municipalité actuelle a fait de ce projet sa priorité pour 2009 et a d'ores et déjà obtenu des garanties en terme d'aides financières et de prise en charge de certains travaux (couches de roulement sur chaussée) de la part du Conseil Général.

Des dysfonctionnements, d'ailleurs déjà évoqués dans le rapport diagnostic de 1995 (mise en charge, canalisations détériorées) ayant été relevés dans ce secteur, le S.I.C.T.E.U. a demandé au cabinet Hydratec de définir en première approche un projet en vue de l'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement au droit du déversoir d'orage 105 et route de Bouxwiller. Dans ses conclusions déposées fin juin 2008, la société Hydratec préconise de réaliser les travaux suivants :

- la prolongation de la décharge du déversoir d'orage 061 jusqu'au ruisseau afin de ramener la décharge dans le sens de l'écoulement du ruisseau.
- la réhabilitation de conduites selon le diagnostic de 1995. Il s'agit des tronçons suivants :
  - tuyau de diamètre 400 du DO61 au DO 105,
  - tuyau de diamètre 300 du regard 101bis au regard 103,
  - tuyau de diamètre 400 du regard 81 au regard 103.

Les inspections télévisées ont mis en évidence de nombreux défauts classés « important » et « très important » au niveau de ces tronçons. La route de Bouxwiller devant être refaite en 2009, il serait judicieux d'en profiter pour remplacer ces tuyaux par des collecteurs neufs de même taille, les diamètres étant suffisants pour le transfert du débit décennal.

- Le renforcement d'un tronçon entre le regard 103 et le DO 105

De graves problèmes de mise en charge des regards et des réseaux en amont du regard 103 engendrant des refoulements jusque dans les habitations riveraines ont été observés lors d'événements pluvieux. Il conviendrait de remplacer le tuyau actuel de diamètre 400 par un tuyau de diamètre 1000 sur une longueur d'environ 15 mètres afin de permettre le transfert d'un débit de l'ordre de 700l/s

- Le réaménagement du DO 105.

Le réaménagement de ce déversoir permettra d'éliminer les problèmes de mise en charge de la conduite intercommunale. Les problèmes de mise en charge de cette dernière sont dus au fait que les débits arrivant sont supérieurs au débit maximum qu'elle peut transiter. A cet effet il est préconisé de limiter le débit en sortie du déversoir 105 et en même temps de remplacer la conduite de décharge actuellement de diamètre 600 par une conduite en diamètre 1000.

Le montant total des travaux est estimé à 229 475 € h.t.

En date du 23 septembre 2008, des courriers ont été adressés à l'Agence de l'eau et au Conseil général pour solliciter l'autorisation de démarrer ce projet par anticipation sur le futur programme pluriannuel. Le Conseil général a fait savoir au Président que suite à l'étude de faisabilité il conviendrait à présent de réaliser un projet puis d'organiser une réunion en concertation avec l'Agence de l'eau en vue de définir les montants subventionnables. Le dossier projet devra également être transmis début janvier à l'Agence de l'eau pour présentation en commission d'attribution des aides de l'Agence.

Il est proposé au comité directeur de valider l'étude de faisabilité établie par la société Hydratec et de confier à un prestataire une mission de maîtrise d'œuvre comportant les missions (PRO, ACT, VISA, DET et AOR). L'objectif étant, compte tenu des engagements pris par la commune et le Conseil général de réaliser les travaux de mise en sécurité en 2009, de réaliser les travaux d'assainissement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 si les financements sont obtenus.

### **Débat**

Monsieur Daniel Lengenfelder

Je propose qu'on rajoute la mission EXE à la maîtrise d'œuvre.

### **Décision**

Le comité directeur

après avoir entendu les explications du Président,

après en avoir délibéré par 29 voix pour

Valide l'étude de faisabilité et d'opportunité concernant l'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement route de Bouxwiller à Hochfelden au droit du déversoir d'orage n° 105,

Décide de lancer une consultation en vue de l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre comportant les missions (AVP, PRO, ACT, VISA, EXE, DET et AOR)

Décide de réaliser l'opération en cas d'obtention des financements et, le cas échéant, d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2009.

Charge le Président de l'ensemble des formalités et notamment de transmettre le projet au Conseil général et à l'Agence de l'Eau

### **Point n° 9 de l'ordre du jour : décision modificative n° 2**

Pour ajuster les crédits tant en recettes qu'en dépenses les collectivités locales peuvent soit voter un budget supplémentaire soit prendre des décisions modificatives. Des ajustements de crédits peuvent être nécessaires pour faire face à de nouvelles dépenses ou pour rectifier des imputations sur proposition du comptable.

Par ailleurs, le comptable a également fait part au S.I.C.T.E.U. de la nécessité d'imputer au niveau d'articles à 5 voire de 6 chiffres et non de quatre, certaines dépenses ou recettes.

Pour faire face aux nouvelles dépenses envisagées, dont celles relatives à la réalisation d'un levé topographique des réseaux d'assainissement et en vue de suivre les recommandations du comptable qui faciliteront la lecture du compte administratif, il conviendrait de prendre la décision modificative n° 2 suivante :

#### 1) Modifications requises par le plan comptable

Section de fonctionnement recettes : article 7061 « redevances d'assainissement collectif » - 440 000 €



Section de fonctionnement recettes : article 70611 « vente d'eau aux abonnés » + 440 000 €

## 2) Modifications requises par des dépenses nouvelles

Pour ce qui concerne les opérations topographiques, des crédits d'un montant de 20 000 € avaient été prévus au budget 2008. Or les besoins de financement s'établissant désormais à environ 73 850 € suite à l'attribution du marché « levé topographique », il est proposé d'augmenter les crédits inscrits à l'article 6226 « honoraires » d'un montant de 25 000 €. En effet, la mission débutera fin octobre pour s'achever 6 mois plus tard soit aux alentours des mois de mars ou avril 2009. Il n'est donc pas nécessaire d'inscrire la totalité de la dépense en 2008 mais de prévoir des crédits suffisants pour permettre le paiement d'un premier acompte au géomètre. Il est donc proposé d'augmenter les crédits inscrits à l'article 6226 « honoraires » d'un montant de 25 000 € le solde, soit 48 850 €, étant à prévoir au budget primitif de l'exercice 2009.

Par ailleurs, compte tenu des disponibilités financières (91 843 € au 2/10/2008) et du montant des subventions à percevoir (solde subvention AERM programme 2005-2007 et prime d'épuration) il est proposé d'effectuer par anticipation un remboursement partiel d'un montant de 75 000 € du capital de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel Zornthal.

A cet effet, les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

Section de fonctionnement dépenses : article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » - 20 000 €

Section de fonctionnement dépenses : article 6236 « catalogues et imprimés » - 5 000 €

Section de fonctionnement dépenses : article 6226 « honoraires » + 25 000 €

Section d'investissement dépenses : article 21532 « réseaux d'assainissement » - 75 000 €

Section d'investissement dépenses : article 1641 « emprunts en Euros » + 75 000 €

Il est proposé au comité directeur d'adopter cette décision modificative n° 2.

### **Décision**

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 29 voix pour

Adopte la décision modificative n° 2 suivante :

#### 1) Modifications requises par le plan comptable

Section de fonctionnement recettes : article 7061 « redevances d'assainissement collectif » - 440 000 €

Section de fonctionnement recettes : article 70611 « vente d'eau aux abonnés » + 440 000 €

#### 2) Modifications requises par des dépenses nouvelles

Section de fonctionnement dépenses : article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » - 20 000 €

Section de fonctionnement dépenses : article 6236 « catalogues et imprimés » - 5 000 €

Section de fonctionnement dépenses : article 6226 « honoraires » + 25 000 €

Section d'investissement dépenses : article 21532 « réseaux d'assainissement » - 75 000 €

Section d'investissement dépenses : article 1641 « emprunts en Euros » + 75 000 €

### **Point n° 10 de l'ordre du jour : divers**

Monsieur le Président

En application de la délégation qui m'a été accordée par délibération du 15 avril 2008 les commandes suivantes ont été signées :

Travaux d'extension du réseau d'assainissement rue des Tilleuls à Bossendorf. Marché attribué le 22 août 2008 à l'entreprise Wicker de Schaffhouse sur Zorn. Montant du marché : 11 506 € h.t.

Travaux d'extension du réseau d'assainissement lieudit « village » à Lixhausen. Marché attribué le 22 août 2008 à l'entreprise Wicker de Schaffhouse sur Zorn. Montant du marché : 15 095 € h.t.

Signature avec Groupama d'un contrat d'assurance pour le véhicule de service et le matériel transporté. Contrat signé le 4 septembre 2008. Montant : 451 €.

Renouvellement du contrat d'exploitation de la station d'épuration : Marché d'assistance à maître d'ouvrage attribué à la société SOGREAH d'Oberhausbergen le 22 septembre 2008. Montant du marché : 13 000 € h.t.

Acquisition et installation de deux pompes à effet « vortex » pour équiper le poste de relevage de Mutzenhouse. Marché attribué à LDE le 3 octobre 2008. Montant : 4 113,20 € h.t.

Mise en place d'un système de communication radio entre le poste de relèvement de Hochfelden et la station d'épuration. Marché attribué à LDE le 3 octobre 2008. Montant : 2 380 € h.t.

### **Prochain comité directeur**

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le mardi 9 décembre 2008

A cette occasion, Monsieur Frédéric Pierre de la Lyonnaise des Eaux présentera et commentera les propositions d'améliorations techniques et d'actions en matière de développement durable. Le S.D.E.A. sera également invité pour présenter le bilan de ses activités en 2007.

### **Monsieur Léonard Schmaltz**

Monsieur Léonard Schmaltz présente la situation des travaux en cours dont il assure un suivi régulier.

a) travaux engagés par l'entreprise Wicker

### **Aménagement de chemins d'accès aux divers Bassins d'orage :**

- 1) **Bassin de GINGSHEIM** (Piquetage fait sur le terrain pour le busage du fossé et début /fin du chantier)  
Chemin 75ml x 3m + busage du fossé en diamètre 400 sur 7,2ml. Coût : 4 152,45 € h.t.  
Ces travaux ont été faits les 24 et 25/09/08
- 2) **Bassin de HOHFRANKENHEIM**  
Décapage + mise en œuvre recyclé 25 m<sup>3</sup>. Coût : 725 € h.t. Ces travaux restent à faire.
- 3) **Bassin de MUTZENHOUSE**  
Débroussailler + chemin 54 ml x 3 m. Coût : 2 805 € h.t. Travaux faits les 18,19 et 22/09/08
- 4) **Bassin de BOSSENDORF**  
Débroussailler + chemin 120 ml x 3 m. Coût : 4 518 € h.t. ( un devis complémentaire pour débroussaillage à faire par Wicker) Reste à faire. Ces travaux sont programmés courant novembre.
- 5) **Bassin de ISSENHAUSEN**  
Chemin 18 ml x 3 m. Coût : 804,60 € h.t. Travaux faits le 15/09/08
- 6) **Bassin de KIRRWILLER**  
Passage niveleuse pour égaliser. Coût : 100 € h.t. Travaux faits le 21/10/08
- 7) **Bassin de GEISWILLER**  
Chemin 73 ml x 3 m. Coût : 3 263,10 € h.t. Ces travaux sont programmés courant novembre 2008.

### **HOCHFELDEN**

1° 25 rue des Manteaux rouges RD 421 Remplacement d'un tampon par un tampon ventilé

- + réfection des enrobés en chaussée 40 m<sup>2</sup>. Coût : 3 190 € h.t. Travaux faits le 20/10/08  
Metré : 32m<sup>2</sup>. L'entreprise a posé un tampon verrouillé par erreur alors qu'un tampon ventilé était prévu.
- 2° 2 rue de la Gare. Réfection du branchement chez M. Faessel dans domaine public  
7 ml prévu (à vérifier environ 4,00m suivant métré). Coût : 1 900,25 € h.t.  
(à réaliser en décembre 2008 ou janvier 2009)

### **LIXHAUSEN** (à réaliser en décembre 2008)

- 1° PVR : extension du réseau d'assainissement d'eaux usées PVC en diamètre 315 avec raccordement sur le regard n° 2008 RD 7 vers lotissement La Pommeraie. Coût : 15 095 € h.t.
- 2° Mise à niveau et remplacement de tampons sur RD 7 en traversée d'agglomération (rue Principale). La demande de permission de voirie est en cours.  
Coût : 7 360 € h.t. Travaux faits les 23, 24 et 27/10/08. Il reste à réaliser par temps sec les joints en émulsion selon un nouveau procédé.

### **BOSENDORF** (Travaux à réaliser en décembre 2008)

- 1° Extension réseau d'eaux usées PVC en diamètre 250 rue des Tilleuls. Coût : 11 506 € h.t.
- 2° Réparation regard dans propriété privée « PINI » mise en place cône + tampon verrouillé D600 2 rue Principale. Travaux réalisés le 14/08/2008. Coût : 580 € h.t.

### **GEISWILLER**

- PVR RD 59 sortie village vers Wickersheim  
Extension du réseau d'eaux usées – rajouter 1 essai de compactage sur demande du conseil général.  
(réfections des enrobés définitifs faites sans faire de coupes propres et 1 essai de compactage sur RD). Coût : 12 421 € h.t. Travaux terminés le 21/10/08

### **SCHWINDRATZHEIM**

- 1° Rue du Général Leclerc, angle rue des Prés RD421 (demande du 9/09/08)  
Réparation d'un branchement d'assainissement suite à affaissement de chaussée et effondrement du trottoir. Le passage caméra révèle une présence de gravier au niveau du piquage du branchement. Intervention faite mais le coût des travaux sera à la charge de la commune de Schwindratzheim le réseau d'assainissement n'étant pas en cause.
- 2° Rue Molière : Devis en cours (demande du 9/09/08). Les travaux seront réalisés en décembre 2008.  
Constatations faites suite passage caméra :
- Affaissement au niveau du regard A. Piquage du branchement Ø 110 orange à étancher + conduite à obturer.
  - Dépôt important de béton dans le collecteur DN300 (rempli à moitié) entre le regard n°1 et le regard n° 2. Inspection arrêtée, passage impossible à 5,27m du regard n°1. Extraire ce béton du réseau par fraisage : à donner à AXEO pour devis)

### **INGSHEIM**

Devis en cours

- Remplacements de 2 cadres et tampons d'assainissement
- 1° 3, rue des Vergers (en chaussée)  
2° 7, rue Principale (dans le trottoir)

b) travaux confiés à GCM

### **KIRRWILLER**

- 1° 1, rue du vignoble « Travaux faits en régie » Travaux terminés.

Suite à un affaissement, le S.I.C.T.E.U. a demandé l'ouverture d'une fouille en vue de la réparation d'une conduite DN 400. Les travaux ont été confiés à l'entreprise GCM qui était sur place pour des travaux de voirie.

Il s'avère que le collecteur D400 est cassé au niveau d'un piquage D200 la mise en place d'un regard supplémentaire s'avère nécessaire.

2° 1, Petite rue de l'Eglise. Devis GCM fait mais le coût (5 000 €) est jugé trop élevé. Un devis complémentaire a été demandé à Wicker.

Il s'agit de réparer un branchement d'assainissement au niveau de l'immeuble n°1 suite à un affaissement de 2 bordures trottoir. La cassure a été constatée par passage caméra.

#### ● WALTENHEIM/ZORN

Les travaux se situent au niveau de la RD 332 carrefour Quai du Canal/ Rue du Moulin/ Rue des Tilleuls

Il s'agit de remplacer une conduite BA D300 par une conduite BA D500 entre les regards 107 et 108 sur 22ml. Les travaux sont à réaliser en coordination avec ceux de voirie (pas de réfections d'enrobés à charge du SICTEU). Projet fait «maîtrise d'œuvre SICTEU » et demande de permission de voirie en cours. L'entreprise Jean Lefèbre Alsace a été retenue pour ces travaux. Coût : 9 027 € h.t. Les travaux seront réalisés courant novembre 2008

#### Monsieur le Président

Messieurs Drulang Adrien et Marc Klein ont pour mission de mettre en place une charte concernant l'assainissement ainsi qu'un site internet. Ils interviendront à ces sujets lors de la séance de décembre.

#### Monsieur Daniel Lengenfelder

Un article sur la future maison du pays a récemment été publié dans la presse. Il semblerait que le S.I.C.T.E.U. ait demandé des locaux dans cette entité. C'est du moins ce qui ressort d'une intervention du maire d'Ettendorf.

#### Monsieur le Président

Ces informations sont inexactes. Ce n'est pas le maire de la commune d'Ettendorf qui est intervenu mais le Président du S.I.C.T.E.U. pour dire que le S.I.C.T.E.U. n'était pas intéressé par des locaux dans la future maison du pays. Il s'agit d'une volonté clairement affichée par l'ensemble des délégués. Nous n'avons pas besoin pour fonctionner de disposer de locaux « pharaoniques ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45